

Il est clair qu'une telle loi a pour but de tuer les établissements libres d'enseignement secondaire, en d'autres termes les collèges et les séminaires catholiques. Si elle était adoptée, tous les enfants dont les parents, suivant les dictées de leur conscience, les auraient fait instruire dans les établissements libres, se verraient fermer la porte des fonctions publiques. Et ceux qui voudraient ne pas fermer cette porte à leurs enfants se trouveraient placés entre leur conscience et leur légitime ambition paternelle.

Ce projet odieux a soulevé une vive indignation parmi les catholiques, et même parmi les libéraux sincères, qui en dénoncent la tendance tyrannique. Comment, disent-ils, parce qu'un père de famille aura fait instruire son fils dans une institution, excellente mais ne portant pas l'estampille officielle, ce fils, doué peut-être des plus brillantes aptitudes et capable de servir la France avec éclat, se verra tenu à l'écart de toutes fonctions et sera traité comme un paria dans sa patrie! N'est-ce pas là une monstrueuse injustice? N'est-ce pas là précisément rétablir ces privilèges que la Révolution française se vantait d'avoir abolis? N'est-ce pas créer des castes, et diviser plus profondément la nation, au lieu de travailler au rétablissement de cette union qui devrait être le désir ardent de tous les patriotes?

Cette mesure néfaste a pour but de retirer aux catholiques ce qui leur restait des libertés garanties par la loi de 1850 sur l'enseignement secondaire, et par celle de 1875. Le mouvement de résistance s'est très vite accentué. Le comte Albert de Mun, l'illustre champion des droits catholiques, s'est jeté dans l'arène dont une maladie douloureuse l'avait tenu écarté en ces derniers temps. Il a publié dans le "Correspondant" trois lettres à M. Waldeck-Rousseau vibrantes d'indignation, et étincelantes de verve. Il a obtenu, pour sa campagne de protestation et d'agitation pacifique, le précieux concours de M. de Marcère, sénateur, ancien ministre de la République, qui, au nom même des principes républicains, repousse de toutes ses forces la loi d'exception et d'ostracisme proposée par le ministère. Le rapprochement de ces deux hommes, dont les doctrines diffèrent sur bien des points, est un symptôme vraiment consolant.